

Souveraineté La Solution inc.

comme monnaie d'échange pour une région où abondait le rhum et le cacao (une bouteille de rhum et une tablette de chocolat). ils sont passés de colonie française à colonie anglaise.

Compte tenu que tout peuple sécessionnaire à venir, contribue à sa mère patrie de l'argent, capital et intérêts de sa dette, ainsi que tout le peuple de sa région. Il est évident qu'elle va s'en servir contre sa région revendicatrice, donc ce peuple qui revendique le statut de pays est libre d'obtenir ce 50 + 1 auprès de sa population immédiate ou par un vote dans son assemblée des représentants.

Il faut réaliser que le peuple du Québec envoie de l'argent à Ottawa, capitale qui représente sa mère patrie, au delà de \$53 milliards par année en impôts et elle vient chercher dans nos poches des taxes de toutes sortes pour plus de \$32 milliards et plus annuellement. Ceci c'est comme payer quelqu'un pour te donner un coup de pied au derrière.

2- Le peuple du Québec ne peut être responsable de la dette d'Ottawa, capitale qui représente la mère patrie. Il faut être réaliste, il y a beaucoup de cette dette que nous avons payée capital et intérêts et qui a été dépensée à 100% hors de la région du Québec et ceci c'est sans compter que toutes les régions qui forment le Canada ont toutes sans exception intégré la confédération canadienne pour se faire sortir du marasme financier, plus capables de payer les intérêts de leurs dettes, plus de ligne de crédit, des coupures dans les services existants, tous des services manquants à la population actuelle.

Solution ultime: Si minoritaire: une déclaration unilatérale d'indépendance dans l'Assemblée Nationale, le premier jour de sa victoire en l'année 2018, est reconnue par le droit international selon sa découpe. Il ne faut pas oublier la déclaration unilatérale du Kosovo, ex province de la Yougoslavie, le Canada et les États-Unis ont reconnu cette déclaration. Si majoritaire: un vote dans notre Assemblée Nationale sera reconnu automatiquement par les Nations Unies. Le Canada a signé le 9 novembre 1945 la Charte des Nations Unies qui stipule qu'un peuple éprouvé a le droit à l'autodétermination 50 + 1.

Voici le texte de la question du vote dans notre Assemblée Nationale avenant une majorité: **Est-ce que vous êtes pour que le peuple du Québec se libère en se donnant comme pays le Québec selon sa découpe? Oui ou Non.**



Le Prof de l'Ordi
COURS PRIVÉS
PRIVATE COURSES
Jean Luc Messier
450-263-1040



NÉGATIF
AU
POSITIF
Jean Luc Messier
450-263-1040